

A

(N^o 159.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 12 MARS 1836.

RAPPORT

FAIT PAR M. DE PUYDT,

AU NOM DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS,

SUR LE PROJET

D'ÉCLUSE DE PRISE D'EAU A HOCHT.

MESSIEURS,

La discussion du budget de l'intérieur va amener incessamment celle de quelques questions de travaux publics; je dois en conséquence faire à la Chambre, sur une de ces questions, un rapport dont je suis chargé par la commission des travaux publics.

Cette commission a été invitée par la Chambre à examiner un projet d'écluse de prise d'eau à construire à Hocht, à l'aval de Maestricht.

Le but de cette construction, c'est d'affranchir l'alimentation du canal de Maestricht à Bois-le-Duc de l'influence hollandaise, parce que la prise d'eau actuelle de ce canal se trouve dans l'intérieur des ouvrages de fortification de cette place.

La commission a pris connaissance des pièces composant le dossier de cette affaire; elles consistent :

Dans une lettre de M. le ministre de l'intérieur, adressant le projet à la section centrale, comme renseignement à l'appui d'une demande de fonds s'élevant à la somme de fr. 73,000, nécessaire pour construire l'écluse;

Dans un avis du conseil des ponts-et-chaussées approuvant le projet;

Enfin, d'un avis descriptif de l'ouvrage à construire, avec estimation de la dépense.

La commission n'ayant été consultée sur aucune question déterminée, et considérant d'ailleurs que la proposition est extrêmement simple et ne demande aucune instruction particulière, est d'avis que la Chambre pourra décider le point de convenance de cette construction, d'après les lumières qui naîtront de la discussion, beaucoup mieux que d'après les pièces qu'elle a eues sous les yeux et qui ne donnent sur ce point aucun éclaircissement spécial.

Le Rapporteur,

R. DE PUYDT.